

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 2 JUILLET 2019**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 juillet 2019, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Nicole Lussier, conseillère;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire trésorier est présent.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2019-07-147

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

*Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.*

2019-07-148

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019–

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019.

2019-07-149

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	60677	exploitation des eaux usées	2,126.01\$
- Centre de Location St-Rémi	41909	nettoyage / vidange toilette en béton	91.98\$
- Lavery	1396921	dossiers divers	2,113.24\$
- Solution Burotic 360	11700	photocopies couleur / N&B	243.19\$
- Nivelage et Terrassement Verdura inc.	3576	rapiécage Mtée Petit Rang	9,330.22\$

TOTAL : **14,603.12 \$**

2019-07-150

Acceptation des comptes à payer en juillet 2019(document 1-A)  
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 2 juillet 2019 au montant de 83,275.25\$ le tout tel qu'il appert au

document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de juin 2019 au montant de 83,275.25\$ à être payés en juillet 2019, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2019-07-151

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant 2,092.26\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Journal de Montréal	renouvellement abonnement	80.71\$
- Congrès ADMQ	nuitées et frais repas D.g. et D.g.a.	1,543.43\$
- Pizza Richelieu	repas conférence à l'amiable	55.99\$
- Fleuriste Art Déco	fleurs J. Grégoire	45.99\$
- Marina le St-Tropèze	repas départ J. Grégoire	153.79\$
- Cartouche Certifiées	cartouche imprimante Brother	168.04\$
- Restaurant Le Carré	rencontre Japon	39.66\$
- Première Moisson	rencontre Japon	4.65\$

2019-07-152

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

*Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.*

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

*Je soussigné certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.*

Serge Gibeau  
Secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-07-153

Ventes pour non-paiement de taxes : dossiers à soumettre à la MRC le Haut-Richelieu : autorisation –

CONSIDERANT QUE Monsieur Serge Gibeau, directeur général, a informé les membres du Conseil qu'il n'y a aucun dossier de vente pour non-paiement de taxes.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'informer la MRC le Haut-Richelieu que la Municipalité de Saint-Valentin n'a aucun dossier à soumettre à la procédure pour non-paiement de taxes.

2019-07-154

Entériner l'embauche personne au poste de Secrétaire-réceptionniste / Coordinatrice –

CONSIDERANT QUE Madame Josée Grégoire a informé Monsieur Pierre Chamberland, maire, qu'elle quittait son poste de secrétaire / coordonnatrice à la fin juin ;

CONSIDERANT QU' il était important de trouver une personne pour combler le poste de secrétaire / coordonnatrice dès que possible afin que la nouvelle personne puisse avoir des détails sur le poste et ce en présence de Madame Grégoire ;

CONSIDÉRANT QU' un appel de candidature a été envoyé par communiqué sur le territoire de la Municipalité.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- 1) D'entériner l'engagement de Madame Lise Deneault Kaech au poste de secrétaire / coordonnatrice en remplacement de Madame Josée Grégoire ;
- 2) Selon le salaire convenu avec une période de probation de 6 mois à compter du 11 juin 2019.

2019-07-155

Nomination de la nouvelle personne responsable de la bibliothèque –

Il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil de nommer Madame Lise Deneault Kaech à titre de responsable de la bibliothèque municipale en remplacement de Madame Josée Grégoire.

2019-07-156

Réseau Biblio de la Montérégie : Renouvellement de la convention d'exploitation –

CONSIDERANT QUE Le Réseau Biblio de la Montérégie a soumis à la Municipalité le projet de renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée SIMB@ pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2022;

CONSIDERANT QUE la Municipalité souhaite le renouvellement de l'entente intervenue avec le Réseau Biblio de la Montérégie.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'accepter le projet de renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée SIMB@ pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2022.
- D'autoriser Monsieur Pierre Chamberland, maire, et Monsieur Serge Gibeau, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la convention d'exploitation soumise par le Réseau Biblio de la Montérégie.

2019-07-157

Nomination de la coordonnatrice, responsable du Festival de la Saint-Valentin –

Il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil de nommer Madame Lise Deneault Kaech à titre de coordonnatrice et responsable du Festival de la Saint-Valentin en remplacement de Madame Josée Grégoire.

- 2019-07-158 Suivi demande d'aide financière pour le déploiement d'accès internet –  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du conseil de constater le dépôt des lettres de Infrastructures Canada et du ministre de l'économie et de l'innovation relativement aux demandes d'aide financière soumises par le Municipalité
- 2019-07-159 F.Q.M. : Avis de renouvellement du recueil Le Règlement Municipal –  
Sur la proposition de Monsieur Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler le renouvellement du recueil « Le règlement municipal » pour 2019 au coût de 220.50\$ incluant la taxe applicable
- 2019-07-160 Adoption du règlement 484 relatif à la gestion contractuelle –  
CONSIDERANT QU' une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);  
  
CONSIDERANT QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;  
  
CONSIDERANT QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25,000 \$ ou plus mais de moins de 10, 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité et prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;  
  
CONSIDERANT QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25,000 \$ et de moins de 10, 000 \$ et, qu'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;  
  
CONSIDERANT QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;  
  
CONSIDERANT QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été dûment présenté à la séance du 4 juin 2019 ;  
  
CONSIDERANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25,000 \$ et de moins de 100,000 \$.  
  
EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du

Conseil d'adopter le règlement 484 relatif à la gestion contractuelle joint à la présente pour en faire partie intégrante.

2019-07-161

Mandat à Madame Eiko Osakada, relation jumelage Japon –  
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Serge Gibeau à négocier un contrat avec Madame Eiko Osakada et de soumettre ledit contrat à l'approbation du Conseil.

2019-07-162

Mémo du directeur de la sécurité incendie –  
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du mémo du directeur de la sécurité publique relativement au manque d'effectifs de jour.

2019-07-163

Service de sécurité incendie : Desserte de services –  
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà manifesté son intérêt à participer à une desserte de sécurité incendie avec les municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Lacolle, Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de constituer un comité consultatif d'incendie afin de mettre en place cette desserte par l'harmonisation des opérations afin d'être en mesure de se conformer aux schémas de couverture de risques.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de nommer à titre de représentants de la municipalité de Saint-Valentin au sein du Comité Consultatif d'Incendie les personnes suivantes :

- Monsieur Luc Van Velzen, conseiller responsable ;
- Monsieur Robert Van Wijk, conseiller remplaçant ;
- Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe ;
- Monsieur Pierre Chamberland, maire, à titre de membre d'office.

2019-07-164

Correspondance –  
Il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

- MMQ : Modification au calcul de la ristourne 2018 ;
- MMQ : Importance des schémas de couverture de risque en sécurité incendie.

2019-07-165

Remerciement Madame Josée Grégoire –  
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de remercier Madame Josée Grégoire pour son professionnalisme, sa disponibilité et son dévouement au service des valentines et des valentins au cours des sept dernières années.

2019-07-166

Levée de la séance ordinaire –  
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 :40 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Pierre Chamberland  
Maire

\_\_\_\_\_  
Serge Gibeau  
Secrétaire-trésorier